## Joignez le Berger Picard Club Canada et aidez à préserver cette magnifique race

|  |
| --- |
| Choissisez parmi les options suivantes: |
| Nouvelle demande d’adhésion:  Renouvellement: |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Information sur l’adhérant:** | | | | | | | | | | | | | | |
| Nom de famille |  | | | | | | Prénom | | |  | | | | |
| Adresse |  | | | | | | | | | | # Appartement | | |  |
| Ville |  | | | Province, Pays |  | | | | | | Code postal | |  | |
| Téléphone |  | | | Courriel |  | | | | | | | | | |
| langue de correspondance: Anglais    Français | | | | | | | | | | | | | | |
| Quelle est votre implication avec le Berger Picard? Propriétaire   Éleveur   Autre  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | | | | | | | | | | | | |
| Afin de recueillir le maximum d’informations concernant le statut du berger Picard Canadien et afin de souscrire aux règlements du CCC nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions qui suivent. Si vous avez plus d’un chien, n’hésitez pas à remplir plus d’un formulaire:   1. Nom d’enregistrement complet de votre Berger Picard : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_   \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_   1. Enregistré auprès du: CCC  UKC  AKC  LOF  ou autre  - Numéro(s) d’enregistrement\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_   \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_   1. Date de naissance: (jj/mm/aa) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ - Male  Femelle  - Stérilisé : oui  non 2. Est-ce que votre Berger Picard est né au Canada? : oui  non  Si non, quel est son pays de naissance?­­­­­­­­­­­­­­­­­­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 3. Quel âge avait votre berger Picard lorsque vous l’avez adopté? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 4. Avez-vous obtenu votre Berger Picard auprès d’un éleveur, d’un organisme de sauvetage ou autre? \_\_\_\_\_\_\_\_ 5. Quel a été le facteur déterminant dans le choix de votre éleveur? Prix  Emplacement  disponibilité du chiot   Suivi post-adoption  Techniques d’élevage  Réputation  Qualité des reproducteurs  Autre: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | | | | | | | | | | | | | |
| **Références:** Les nouveaux adhérent doivent être parrainés par un membre en règle du Berger Picard Club Canada | | | | | | | | | | | | | | |
| Nom de famille | |  | | | | Prénom | |  | | | | | | |
| Membre régulier  Membre du CA | | | | | | Téléphone | |  | | | | | | |
| Signature du parrain | | |  | | | | | | Date | | |  | | |
| Je certifie avoir complété cette demande d’adhésion le plus honnêtement et sincèrement possible et j’adhère entièrement à la constitution et au code d’éthique de Berger Picard Club Canada. | | | | | | | | | | | | | | |
| Signature de l’adhérant | | |  | | | | | | Date | | |  | | |
| **La demande et les frais d’adhésion doivent être envoyé à:** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Par courriel à** [**BergerPicardClubCanada@gmail.com**](mailto:BergerPicardClubCanada@gmail.com) **– Le paiement peut être effectué par PayPal ou transfert courriel (eTransfer ) à** [**BergerPicardClubCanada@gmail.com**](mailto:BergerPicardClubCanada@gmail.com)  **Par courrier régulier - Berger Picard Club Canada a/s Sonja Taylor** – Secrétaire du Berger Picard Club Canada -28 Eliza Cres, Stittsville, Ontario, K2S 2A3 –S.v.p. indiquer sur le formulaire si le paiement a été fait par transfert courriel ou par PayPal à [BergerPicardClubCanada@gmail.com](mailto:BergerPicardClubCanada@gmail.com) – **Les** **chèques doivent être fait payable à Sonja Taylor** | | | | | | | | | | | | | | |

* $30 - Adhésion régulière: Accorde au membre le droit de vote, le bulletin annuel et le bulletin de nouvelle semi-annuel.
* $50 - Adhésion familiale: Accorde aux membres deux droits de vote par famille, le bulletin annuel et le bulletin de nouvelle semi-annuel.
* $15 – Adhésion junior: Accorde au membre les mêmes privilèges qu’une adhésion régulière mais sans le droit de vote.
* $15 - Adhésion membre associé Les membres associés de l’extérieur du Canada doivent être propriétaires d’un Berger Picard. Ces membres bénéficient des mêmes privilèges qu’un membre régulier mais sans le droit de vote.



**Code d’éthique**

Berger Picard Club Canada

## Berger Picard Club Canada

**Berger Picard Club Canada - Code d’éthique, règles générales**

Les membres de Berger Picard Club du Canada s'engagent à respecter les directives suivantes:

1. Le bien-être de la race doit être la première priorité du membre, par conséquent il s'abstiendra de toute action contraire à l'intérêt de la race ou du Club.

1. Les membres doivent se comporter avec civisme et politesse lors de toutes fonctions officiels du Club.
2. Les membres doivent faire preuve de courtoisie, d’équité et d'intégrité à toutes les réunions et/ou événements du Club
3. Les membres doivent soutenir et se conformer à la Constitution et aux Lois et Règlements du Club.
4. Les membres doivent promouvoir le sens de responsabilité des propriétaires envers leur chien.
5. Les Membres s’engagent d’aider à éduquer le public sur les caractéristiques de la race, le toilettage, la santé, l’éducation et les soins à apporter au Berger Picard en fournissant des ressources et des informations exactes et actuelles.
6. Les Membres conviennent d'être ouvert et honnête dans toutes les questions concernant la santé de leur Berger Picard et la race en général. Toute information pertinente concernant les maladies génétiques chez n’importe lequel Berger Picard sera partagée dès que possible, dans un effort pour préserver la santé de la race.
7. Lorsqu’ils feront de la promotion, les membres s’assureront que leur publicité soit honnête et factuelle sur la race en général et leurs chiens en particulier.
8. Les membres s'engagent à toujours aborder chaque situation, conversation ou événement avec notre mission à l'esprit ; rallier tous les fans du Berger Picard, et par conséquent ne pas dénigrer de quelque façon que ce soit un autre chien, propriétaire, éleveur, manieur ou club.
9. Les membres comprennent et acceptent que la violation de ce C.E. puisse les exposer à une procédure disciplinaire décrite dans la Constitution du BPCC.

**Berger Picard Club Canada - Code d’éthique, propriétaires**

Les membres propriétaires de Berger Picard Club du Canada s'engagent à respecter les directives suivantes:

1. Le membre propriétaire de Berger Picard s’engage à assurer le plus haut standard de soin autant physique que psychologique envers son Berger Picard. Ceci inclus mais n’est pas limité à:
2. Soin vétérinaire et de toilettage
3. Alimentation équilibrée et de bonne qualité
4. Exercice physique régulier et stimulation cognitive
5. Entrainement approprié pour la race et contact social soutenu afin de développer et maintenir sa socialisation.
6. Être des ambassadeurs de la race en s’assurant que le comportement de son Berger Picard reflète l’image la plus positive possible de la race.
7. Contribuer à éduquer le public au sujet de la race en fournissant des informations justes et fiables et en renseignant sur les caractéristiques, les besoin, les qualités et les défis que représentent cette race.
8. Promouvoir la race avec honnêteté et transparence.
9. Les membres propriétaires de berger Picard comprennent et acceptent que la violation de ce C.E. puisse les exposer à une procédure disciplinaire décrite dans la Constitution du BPCC.

**Berger Picard Club Canada - Code d’éthique, éleveurs**

Les membres éleveurs de Berger Picard Club du Canada s'engagent à respecter les directives suivantes:

1. Posséder un affixe d’élevage enregistré auprès du CCC.
2. Ne reproduire que des chiens dont la progéniture est éligible à un enregistrement auprès du CCC ou tu AKC.
3. Reproduire pour l’amélioration de la race du Berger Picard et en ayant le standard du CCC comme objectif ultime.
4. N’utiliser que des étalons et lices matures; La chienne devrait débuter sa carrière de reproductrice au environ de deux ans mais ne devrait par être âgé de moins de vingt mois et en être au moins à sa troisième chaleurs; le étalons devraient être âgées d’au moins dix huit mois avant de débuter leur carrière.
5. Laisser la lice en repos pour une durée d’un an après chaque portée et s’abstenir de la faire accoupler sur deux périodes de chaleurs consécutives plus de deux fois au cours de se vie.
6. Ne pas utiliser un étalon ou une lice de façon excessive; l’objectif d’un bon éleveur de race rare devrait être de travailler à la diversité du pool génétique.
7. N’utiliser que des reproducteurs au tempérament équilibré, en bonne santé, exempt de tare héréditaire ou de maladie congénitale et libre de tout parasite ou maladie transmissible.
8. Être sensibilisée aux maladies congénitales qui affectent le Berger Picard et travailler à minimiser leur impact sur le cheptel de Berger Picard :
9. En faisant passer des tests de dépistage pour les maladies oculaires héréditaires à tous les reproducteurs par un vétérinaire ophtalmologiste certifié avant le premier accouplement et ensuite à tous les ans lorsqu’ils font partie d’un programme de reproduction ou au trois ans s’ils sont à la retraite et ce jusqu’à l’âge de 10 ans. Rendre les résultats publics dans une banque de donnée tel le OFA ou CERF.
10. En faisant passer des tests de dépistage pour la dysplasie de la hanche et en faisant certifier les résultats par l’OFA à l’âge de deux ans ou par le PennHip. Les chiens âgés de moins de deux ans peuvent avoir une évaluation préliminaire par l’OFA ou le PennHip. Les chiens ayant obtenu un résultat modéré ou sévère de l’OFA ou un index de distraction supérieur à .49 de PennHip ne devrait jamais se reproduire.
11. En faisant un bilan sanguin complet incluant l’évaluation de la thyroïde avant le premier accouplement.
12. En conservant les bilans de santé de tous ses reproducteurs. .
13. En travaillant de façon honnête et ouverte avec votre club de race en cas de maladie.
14. Prendre responsabilité pour tous les chiens nés de votre élevage, i.e. participer activement à la relocalisation si nécessaire de tous chiens provenant de votre élevage.
15. Participer dans le plus d’évènements de conformation du CCC ainsi que dans des concours d’obéissance, Rally-O ou Agility comme moyen d’évaluer la qualité de vos reproducteurs.
16. Fournir un environnement riche et stimulant à la lice et aux chiots afin de produire des chiots stables et bien socialisés.
17. Placer uniquement des chiots âgés d’au moins huit semaines, en bonne santé et au tempérament stable dans leur nouvelle famille d’adoption.
18. Avant de quitter le chenil les chiots doivent être identifiés de façon permanente soit par micro puce ou tatouage.
19. Toutes les transactions de placement de chiots seront faites avec un contrat écrit détaillant les obligations et responsabilités de l’éleveur ainsi que celle de l’adoptant. Tout problème avec le chiot au moment de la transaction devrait y être noté. Un contrat écrit sera également complété pour les services d’étalon.
20. Aucun chiot ne sera placé en adoption et aucun service d’étalon ne seront fourni à des animaleries, grossistes, courtiers, laboratoires ou à des personnes qui effectuent des tombolas, des concours, ventes aux enchères ou à toutes personne contraires à l'éthique dans leurs relations avec le public ou ayant des antécédents de mauvais traitements envers les animaux.

1. Prévoir des conditions de retraite optimales pour tous les reproducteurs soit à l’Élevage ou en famille d’adoption.
2. Promouvoir la race avec honnêteté et transparence et supporter votre Club de race national par tous les moyens possibles.
3. Partager ses connaissances sur le Berger Picard et servir de mentor auprès des nouveaux intéressés à la race afin d’en assurer la pérennité, et ce dans les meilleures conditions possible.
4. Se conformer à touts les règlements, lois et règles du CCC, lire et se conformer à toutes les exigences de l’APA (Animal Pedigree Act).
5. Aviser le Club des accouplements et des naissances survenant à votre élevage.
6. Fournir une liste des nouveaux propriétaires de ses chiots au BPCC.
7. Tous éleveurs qui décident de mettre fin à ses activités d’élevage et de se départir de ses Berger Picard est requis d’en aviser le Club avant de prendre des mesures définitives.
8. Les membres éleveurs de berger Picard comprennent et acceptent que la violation de ce C.E. puisse les exposer à une procédure disciplinaire décrite dans la Constitution du BPCC.

SIGNATURE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_